

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 4 février 2025

Présidence: Cedric Panchaud

Ouverture: 20h00

Appel: 46 membres présents, 7 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Philippe Anderegg
	Gianpaolo Celeschi
	Marie-Thérèse Hegetschweiler
	Guy Morier-Genoud
	Isabelle Renschler
	Hubert Silvain
	Alexandre Sobredo
Non Excusé	
	Anita Islami

Le quorum est atteint: 84%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du **10 décembre 2024**.
2. **Communications** du Président.
3. **Communiqué** de la Municipalité N° 29.
4. **Préavis municipal No. 32/2021-2026.** « Règlement concernant le service des taxis ». *Rapport de la Commission ad hoc. Décision.*
5. **Associations intercommunales :** AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales :** CODEV – COCISE – COMEDD.
6. **Divers** et propositions individuelles.

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant les personnes présentes. Il annonce ensuite une modification à l'ordre du jour; le point 5 sera consacré à un dépôt de postulat. Cet ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Sans remarques, le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président rappelle le prochain dimanche de votations, tant aux votants qu'aux scrutateurs.

3. Communications de la Municipalité.

M. Walter revient sur l'interpellation déposée lors du dernier Conseil au sujet de la piscine de Rolle en rappelant qu'elle se trouve dans un bâtiment scolaire. Pour cette piscine, ENJEU s'est basée sur une étude avec concept EPIQR « Aide à la décision pour la rénovation des bâtiments ». Cette étude achevée en 2019 a amené le Codir en 2020 à se pencher sur les 3 scénarii définis : - le maintien courant de la piscine pour une durée de 5 à 10 ans – une rénovation lourde pour une durée de 20 à 30 ans – la délocalisation. Décision fut prise alors de maintenir la piscine tant que possible sachant que le projet de Perroy était prêt et déposé mais tributaire du PACOM et d'un changement d'endroit, donc avec un changement d'horizon de 2025 à 2030-2035. Les solutions pour l'implantation d'une piscine et/ou d'une salle de gym recherchées par l'urbaniste communal en analysant tous les terrains disponibles à court, moyen et long terme, les plans de quartier, les plans partiels d'affectation démontrent qu'à Rolle aucune possibilité n'est envisageable à court terme. Peut-être une option pourra-t-elle se développer, mais dans le futur. Une autre étude a été lancée par ENJEU il y a quelques mois sur ce qu'il est possible de faire avec le bâtiment au cas où la piscine serait abandonnée ; salles de classe, salle de gym en sous-sol, etc... Cette étude démontre qu'il faudrait investir Fr. 10 mios pour supprimer la piscine et créer 5 salles de classe alors que la valeur ECA du bâtiment est de Fr. 10 mios. Autant dire que ce projet est abandonné. Ces faits ont incité le Codir d'ENJEU à revoir la position prise il y a 5 ans, à savoir transformer l'infrastructure ; pour l'instant c'est une phase de réflexion, mais il y a de bonnes chances que tout soit mis en œuvre pour maintenir la piscine le plus longtemps possible en fonction, là où elle est. L'analyse de 2019 montre que le bâtiment B est en excellent état. La décision finale du Codir interviendra lorsque l'analyse des investissements à réaliser sera terminée, environ dans 6 à 8 semaines. Conformément à la convention de 2010, l'usage des bâtiments scolaires, les frais d'exploitation d'entretien et de rénovation effectifs sont à la charge des communes membres d'ENJEU. L'entier des infrastructures sont donc payées par les communes et la piscine fait partie de ces infrastructures. Les transformations, investissements dans les installations techniques depuis 2019 se sont élevés à environ Fr. 340'000.-, en plus des frais d'entretien standard et de maintien annuels de la piscine. Les relations entre ENJEU et l'unique locataire – Rolle Natation – sont bonnes, surtout depuis qu'ENJEU a un responsable des bâtiments apte à faire du suivi de façon très régulière. La conclusion provisoire est que l'on attend les résultats de l'analyse pour voir quels seront les coûts pour un maintien de l'infrastructure, certainement sans fond mobile.

La Syndique revient sur la question des câbles électriques reliant plusieurs bateaux amarrés, câbles qui ne gèrent qu'un maintien de charge des batteries. Par contre, à l'entrée du port, 2 bateaux visiteurs sont amarrés durant la période hivernale, et eux sont reliés à l'électricité mais avec un sous-compteur décomptant leur utilisation. Par ailleurs la consommation d'électricité est comprise dans les taxes à payer par les propriétaires de bateaux.

4. Préavis municipal No. 32/2021-2026. « Règlement concernant le service des taxis ». *Rapport de la Commission ad hoc. Décision.*

Le rapporteur de la Commission ad hoc, M. Balmer, lit l'amendement proposé puis les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

Mme Vollenweider annonce que la Municipalité accepte l'amendement et propose, au lieu de tout renuméroter, de scinder l'article 16 « Personne responsable » en alinea 1 et alinea 2.

Le rapporteur redonne lecture de l'amendement modifié dont le contenu est comme suit : **Article 16 Personne responsable – alinea 1** : les entreprises collectives doivent pour chaque stationnement attribué

Conseil Communal de Rolle

mettre un véhicule en service au minimum 1500 heures par année / **alinéa 2** : la personne responsable dirige son entreprise de manière à ce que toutes les exigences légales soient respectées.

Le Président ferme la discussion sur l'amendement et passe au vote qui montre qu'il est accepté à la majorité.

Le rapporteur relit les conclusions amendées du rapport.

Le Président ouvre la discussion sur le fond puis la referme et passe au vote qui montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 32 de la Municipalité du 24 avril 2023
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1- d'accepter le préavis 2021-2026/N° 32.
- 2- d'approuver le Règlement concernant le service des taxis **amendé**.

Le Préavis N° 32 est accepté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance le 4 février 2025

5. Postulat L. Bermejo Dubois & Consorts : « Adaptation des horaires de bus à la nouvelle grille horaire des CFF ».

Mme Bermejo Dubois explique que le postulat est soutenu par tout le groupe Vert Libéral et en fait lecture : « Objet : Demande d'adaptation des horaires de bus pour maintenir la fréquence antérieure aux changements horaires des CFF ». « Les récents changements d'horaires des CFF ont entraîné une modification des horaires des lignes de bus desservant notre commune. Malheureusement, ces ajustements ont eu un impact négatif sur la fréquence des bus, plus précisément sur le temps de trajet, réduisant ainsi l'accessibilité aux transports publics pour de nombreux habitants. Nous sommes passés d'un bus par demi-heure permettant de rejoindre son domicile en moins de dix minutes pour les plus éloignés, à un bus par heure. Les bus exigeant une attente de plus de 15 minutes à la gare ne sont pas acceptables pour la plupart des citoyens.

De plus, plusieurs horaires proposés passent par la gare de Gland, avec un trajet de 20 minutes de bus et de nombreux arrêts au lieu de passer par la gare de Rolle en 2 arrêts. Cela réduit le confort mais cela contribue également à éloigner les citoyens rollois du centre de Rolle, ce qui peut avoir des conséquences sur la vie économique. A noter que cela concerne également les citoyens des villages voisins.

Cette situation affecte particulièrement les pendulaires qui ne bénéficient plus d'une correspondance optimale avec les trains, les personnes âgées et les usagers sans voiture qui voient leur mobilité restreinte ou complexifiée.

Afin de garantir un service de transport efficace et adapté aux besoins de la population, nous demandons à la Municipalité de :

- Evaluer l'impact des nouveaux horaires sur la fréquentation et les besoins des usagers.
- Engager des discussions avec les prestataires de transports publics (CFF, Transports publics de la région, etc.) pour rétablir une fréquence équivalente à celle qui existait avant le changement d'horaire.

- Explorer des solutions alternatives si un retour à la situation précédente n'est pas possible, telles qu'une meilleure synchronisation des bus avec les trains ou l'introduction de courses supplémentaires aux heures de pointe.

Nous remercions la Municipalité de prendre en considération cette demande afin de garantir un accès équitable aux transports publics pour tous les habitants de la commune ».

Mme Bermejo Dubois ajoute que si la Municipalité se penchait sur certains horaires elle verrait des aberrations, par exemple pour certains bus qui passent 2 fois avec un écart de 10 minutes sans desserte de train, et un bus qui arrive à rejoindre les Uttins/Maupas à la gare en 2 minutes.

Mme Rod dit que la Municipalité n'aura pas de problème à prendre ce postulat en considération, sachant qu'elle est déjà consciente des difficultés liées à ces changements d'horaires et à la perte pour Rolle de la situation idéale qui existait jusqu'alors, à savoir les croisements des trains Lausanne-Genève en gare de Rolle exactement à la même heure. Cette situation ayant disparu, il faudrait une fréquence de bus tous les quarts d'heure pour parvenir à disposer de la connexion à la fois pour Lausanne et pour Genève. Doubler la cadence des bus n'est pas négligeable financièrement. Elle remercie la Région Nyon de son soutien car cela fait plus de 2 ans que la Municipalité travaille sur ce changement d'horaire CFF. Enormément de travail a déjà été accompli, avec les transporteurs et car postal, en vue d'optimiser au maximum les horaires de bus ; des arbitrages ont dû être faits, sans être parfaits. Il a déjà été prévu, en accord avec Région Nyon et Car Postal, de lancer d'ici à la fin du 1^{er} trimestre 2025 un sondage auprès des utilisateurs, en particulier ceux du Green Bus. Une analyse des données statistiques de fréquentation sera faite pour essayer de trouver les meilleures solutions. Il y a déjà un accord avec Car Postal pour pouvoir changer les horaires en juillet plutôt que d'attendre décembre, ceci pour coller au mieux aux résultats de l'analyse qui devraient être connus à la fin du 1^{er} trimestre/début 2^e trimestre. Il a déjà été mis au budget 2025 un montant destiné à améliorer la ligne du Green Bus, bus urbain qui devra aussi desservir la desserte de la gare pour les Rollois, le site A1 pour les pendulaires, les scolaires à certaines heures, le quartier du Vernet à Luins. Le travail se poursuit donc mais il faudra procéder à des arbitrages et faire face à des coûts supplémentaires. Peut-être ce postulat débouchera-t-il sur un préavis à débattre.

M. Dubuis propose que ce postulat soit renvoyé à la CPUM afin que la commission puisse préaviser sur l'entrée en matière et le renvoi à la Municipalité.

Le Président fait voter la proposition de M. Dubuis qui doit récolter au moins 1/5 des voix, ce qui est largement le cas. Le postulat est donc renvoyé à la CPUM.

6. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / Commissions consultatives municipales : CODEV – COCISE – COMEDD.

La parole n'est pas demandée.

7. Divers et propositions individuelles.

M. Hay rappelle que Mme Perren s'est à plusieurs reprises exprimée sur les difficultés de transport entre la gare de Rolle et le nouveau gymnase d'Etoy. Il a lu dans un quotidien qu'il y a à présent un train spécial qui démarre à Coppet et qui s'arrête à Etoy, donc des interventions peuvent être suivies d'effets. Ce qui paraît impossible peut devenir réalité. Il revient sur l'intervention de M. Rapini lors du Conseil de décembre à propos du manque de cohérence des autorités et d'une certaine irresponsabilité. Comme il s'agit du nouveau président de la Cofin, il ose espérer que ses paroles sont allées au-delà de sa pensée. On ne peut pas parler d'irresponsabilité dans ces cas-là car c'est de la responsabilité des conseillers de prendre des décisions. Il souhaite vivement que le nouveau président de la Cofin nuance ses propos.

Conseil Communal de Rolle

M. D. Bidlingmeyer remercie M. Walter pour sa prise en main du dossier piscine, et pour les solutions susceptibles de se dégager. Il attend la suite et le rapport qui en découlera. A propos des communications municipales il évoque le sujet du parking à vélos du côté gare, car il est mentionné dans les communications que le parking à vélos du côté de Schenk est régulièrement vide et non utilisé, ce qu'il a lui-même également constaté. Il pense qu'il s'agit d'une question d'accès car pour la majorité des Rollois il faut traverser la route de la Gare, ce qui à vélo est relativement dangereux. Serait-il possible d'envisager de déménager une partie de ces infrastructures du côté du tennis qui correspond au lieu de passage de la majorité des cyclistes ?

Mme Rod répond que cette option a déjà été envisagée et qu'il en a déjà été question à plusieurs reprises. Dans la zone du parking du tennis, le couvert à vélos n'est pas censé s'y trouver et le Canton n'en autoriserait certainement pas un second. Le seul endroit où on pouvait envisager de rajouter des places est sur le parking existant, ce qui a été fait. Des discussions sont en cours avec les CFF pour l'ajout de places vélos au sud de la gare puisque les places situées au nord de la gare sont davantage destinées aux cyclistes des villages du haut. En effet, il n'est pas idéal pour les cyclistes d'utiliser le passage sous-voies qui est dangereux.

M. Ciolini revient sur le préavis des taxis et demande s'il ne serait pas possible de poser un panneau de contact plus visible et explicatif aux endroits de stationnement puisque les concessionnaires paient une redevance pour cela. Les taxis sont en outre invisibles sur le site internet de la Commune.

Mme Vollenweider, qui attendait le vote de ce soir, va initier la procédure de demandes de concession. Ces demandes devront être étudiées et validées et plusieurs endroits seront réservés aux taxis ; à la gare, devant l'Office du Tourisme, au parking de la Tête Noire. Le travail sur ce sujet peut donc débuter.

Le Président annonce la séance du 11 mars, et salue les conseillers.

La séance est levée à 20h50.

Au nom du Conseil communal

Cedric PANCHAUD
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire